



BULLETIN ÉDITÉ PAR LE CENTRE TECHNIQUE DE L'OLIVIER



**Sans
certiphyto**

Bulletin de préconisation destiné
aux personnes non-titulaires du
certiphyto. Si vous avez ce
certificat consultez le bulletin
Infolive Certiphyto

ISSN 2264-6701

INFOLIVE

ENTRETIEN ET CULTURE DE L'OLIVIER

INFOLIVE N°9 - ÉDITION DU 12 JUILLET 2016

Languedoc-Roussillon, Provence-Alpes-Côte d'Azur, Rhône-Alpes

RETROUVEZ LE BULLETIN INFOLIVE :

☞ *Sur le site internet de l'Afidol : www.afidol.info/infolive2016*

POUR UN ABONNEMENT GRATUIT À L'INFOLIVE :

☞ *Rendez vous à cette adresse : www.afidol.org/lettres-dinfo*

RÉSUMÉ DE LA SITUATION

Mouche On observe les premières piqûres de ponte. La présence de larves n'a pas été signalée.

Niveau de risque : Faible à Normal

Irrigation L'arrosage doit être soutenu en cette période.

Travaux réalisés grâce
à la contribution
(CVO) collectées par
les oliviers de
transformation



Association Française Interprofessionnelle de l'Olive



FranceAgriMer

Infolive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir les secteurs de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



Mouche de l'Olive

Observation* :

Le réseau de piégeage Gestolive indique la poursuite du premier vol de l'été, sans augmentation particulière du nombre de captures. **On observe les premières piqûres, sans présence de larve.**

La croissance des olives se poursuit. Globalement, dans tous les secteurs, les olives ont atteint une taille d'au moins 8 mm.

Pour vous tenir informé des relevés de piégeage, consultez ce lien : <http://www.afidol.org/carte-BSV-mouche>

Évaluation du risque* :

Dans tous les secteurs, les olives sont réceptives aux piqûes de mouches.

Le risque est considéré comme **faible à normal** pour la saison. La situation est susceptible de se dégrader avec la baisse annoncée des températures à partir de ce mardi : les maximales autour de 25°C seront bien plus favorables à l'activité de ponte des mouches et au bon développement des œufs.

Préconisation :

Vous avez le choix entre un traitement à base d'argile ou un traitement insecticide.

➤ **BARRIÈRES MINÉRALES (argile) :**

- si la barrière a été lessivée (10 mm de pluies), renouveler votre protection au plus tôt.
- dans les secteurs les plus tardifs : vous pouvez appliquer une barrière minérale (argile), si ce n'est pas déjà fait.

➤ **INSECTICIDE :**

- si votre dernier traitement avec un adulticide préventif (*Decis J*) date de moins de 10 jours, inutile de traiter.
- si vous n'avez pas encore traité ou si votre dernier traitement date de plus de 10 jours, un traitement est conseillé **dans les vergers à risque** : zone littorale et Alpilles, vergers peu chargés et variétés plus attractives (Lucques, Bouteillan...). Dans les vergers moins sensibles, privilégiez l'application d'une barrière minérale (argile).
- Rappel : le nombre d'application maximales d'insecticide *Decis J* est limité à **3 par an**.

RAPPEL SUR LES STRATÉGIES

➤ Barrière minérale :

(Pour plus d'information, voir le [Guide de protection raisonnée et biologique des oliviers](#))

Les barrières minérales doivent être appliquées en gouttes très fines et de façon homogène sur toute la frondaison. Prévoir 600 à 1000 L d'eau par hectare.

- Première application dès que les olives font plus de 8mm de long et que des mouches sont capturées sur les pièges.
- Renouveler les applications chaque mois jusqu'en octobre ou après une pluie de plus de 10 mm ou 20 mm si vous utilisez un mouillant.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Argi Jardin, Fructifia	Kaolin 99 %	3 g/m ²	Sans classement toxicologique	6	28	5	6	✓ Oui

Nb max/an= Nombre Maximal d'Applications par an / **DAR**= *délai avant récolte, en jours* / **ZNT**=Zone non traitée, en mètres / **DRE**=Délai de Ré-Entrée en heures – durée minimum entre la fin du traitement et l'entrée d'une personne sur la parcelle traitée.

➤ Adulticides préventifs contre la mouche de l'olive :

Les adulticides préventifs sont des insecticides de contact. La mouche est intoxiquée dès qu'elle entre en contact avec l'insecticide déposé sur les feuilles et les fruits. L'objectif est de tuer la mouche adulte avant que celle-ci ait eu le temps de pondre. Ils doivent être utilisés sur les premiers vols de mouche, quand le nombre de mouche augmente dans les pièges et à condition que les olives soient réceptives (>8mm).

Deltaméthrine : La bouillie doit être appliquée sur toute la frondaison, en gouttes fines de préférence le soir ou le matin tôt, quand les températures sont douces et en l'absence de vent.

Spécialités commerciales	Matière active	Dose	Toxicité	Nb max par an	DAR	ZNT	DRE	BIO
Decis J	Deltaméthrine 15 g/L	0,8 mL/L	Très toxique/ Nocif/ Dangereux	3	7	50	6	Non



afidol

Irrigation

Au cours de la semaine passée, les besoins en eau des oliviers se sont maintenus à des niveaux élevés, avec des ETP journalières comprises entre 4,9 et 6,7 mm. Les pluies ont généralement fait défaut. Les quelques précipitations enregistrées en Languedoc-Roussillon ont été globalement insignifiantes.

Relevés météo du 4 juillet au 10 juillet 2016		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
ETP moyenne en mm / j		6,2	6,7	5,4	4,9	5,9	5,0	6,3	6,8	6,5	6,0	6,7	6,4
Cumul en mm sur la semaine	ETP	43	47	38	35	41	35	44	48	45	42	47	45
	Pluies	1	3	0	0	0	1	1	0	2	3	2	4

ETP moyenne : évapotranspiration potentielle moyenne. Elle correspond à la consommation d'un gazon ras bien alimenté en eau (référence station météo)

Pluies : médiane des précipitations sur l'ensemble des stations météorologiques consultées. Valeurs ne tenant pas compte des pertes par ruissellement, drainage ou évaporation.

Apports à prévoir sur un verger adulte :

Apports à prévoir à chaque arrosage selon le mode d'irrigation et la fréquence des arrosages		Vaucluse	Bouches du Rhône Ouest	Bouches du Rhône Est	Var littoral	Var Intérieur	Alpes-Maritimes	Alpes de Haute Provence	Sud Drôme / Ardèche	Gard	Hérault	Aude	Pyrénées- Orientales
Goutte-à- goutte	2 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,2	2,3	2,0	1,7	2,1	1,7	2,2	2,2	2,2	2,0	2,3	2,2
	4 à 6 goutteurs / arbre Arrosage tous les 4 j (mm)	2,7	2,8	2,4	2,1	2,5	2,1	2,7	2,7	2,7	2,4	2,9	2,7
	4 goutteurs / arbre Arrosage tous les jours (mm)	0,8	0,9	0,7	0,6	0,8	0,7	0,8	0,8	0,8	0,7	0,9	0,8
Micro-jet, aspersion, gravitaire Arrosage tous les 10 jours (mm)		10,9	11,4	9,9	8,6	10,4	8,7	10,9	11,1	10,9	10,0	11,7	10,9

Pour rappel, **1 mm d'eau = 10 m³ / ha ou encore 1 litre / m²**. Ainsi, pour chaque arbre d'une oliveraie plantée à une distance de 6 m x 5 m (occupation au sol de 30 m²), 1 mm représente 30 litres d'eau. Pour des arbres adultes très éloignés, prendre une valeur d'occupation du sol de 35 m² par défaut.

* Les observations sont réalisées dans le cadre du suivi biologique du territoire par les techniciens référents sur les départements oléicoles des régions PACA, Rhône-Alpes et Languedoc-Roussillon. Ces observations sont transcrites dans le Bulletin de Santé du Végétal (BSV) ou capitalisées lors de rencontres téléphoniques avant la rédaction de chaque bulletin Infolive.

Mentions réglementaires : les produits phytopharmaceutiques sont employés conformément aux règles fixées par l'arrêté du 12 septembre 2006 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits visés à l'article L. 253-1 du code rural et de la pêche maritime.

Travaux réalisés grâce
à la contribution
(CVO) collectées par
les ateliers de
transformation



FranceAgriMer

InfOlive est une feuille d'information et de préconisation établie par le Centre Technique de l'Olivier, établissement agréé par le Ministère en charge de l'agriculture pour son activité de conseil indépendant à l'utilisation de produits phytopharmaceutiques sous le numéro LR01203, pour le compte de l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive (AFIDOL). Ce document n'est pas contractuel et les informations données n'ont qu'une valeur indicative, les informations présentées sur l'étiquette des produits ont valeur de loi.

Une partie des Travaux sont financés par l'Union Européenne, l'Établissement National des Produits de l'Agriculture et de la Mer et l'Association Française Interprofessionnelle de l'Olive, dans le cadre du règlement délégué (UE) n° 611/2014 et du règlement d'exécution (UE) n° 615/2014 portant modalités d'application du règlement (UE) n° 1306/2013 et du règlement (UE) n° 1308/2013, en ce qui concerne les programmes de travail pour soutenir le secteur de l'Huile d'Olive et des Olives de Table.



LE DÉPARTEMENT

